

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermin, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 février 2023

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 21h50

Présentation de la Fresque du Climat par Monsieur François DEVILLE, 5^{ème} Vice-Président de Thonon Agglomération en charge de la Politique de la transition écologique du territoire

Monsieur DEVILLE présente « La Fresque du Climat », impulsée par le Pôle métropolitain du Genevois français, qui vise à organiser des rencontres entre les élus afin de partager et de faire émerger des solutions concrètes pour agir face aux changements climatiques.

Ces rencontres se feront sous forme d'ateliers ludiques et participatifs à partir de mai / juin 2023.

Attribution des subventions 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2023, les subventions suivantes :

➤ Club de foot Le Lyaud / Armoy :	1.000,00 €
➤ Ecole de musique :	2.000,00 €
➤ Association des Parents d'Elèves :	2.500,00 €
➤ Tennis Club :	500,00 €
➤ Association « Goutte de Vie » :	600,00 €
➤ Foyer Rural Culturel Armoy / Le Lyaud :	1.100,00 €
➤ Association Parents d'Enfants Inadaptés :	500,00 €
➤ Mutame :	78,00 €
➤ C.C.A.S :	5.000,00 €
➤ Association « Sports & Loisirs » :	700,00 €
➤ Anciens d'AFN :	100,00 €

Convention de servitudes et de mise à disposition d'un terrain cadastré C n° 362 au profit d'ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude et de mise à disposition a été passée entre la commune et ENEDIS, pour l'installation d'un transformateur sur le secteur des 3 Partieux, et plus précisément sur une parcelle communale cadastrée C n° 362.

Il convient d'acter ces conventions par acte notarié au titre de l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer et signer tout acte nécessaire à l'accomplissement de cette opération.

Acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 45 « Le Lyaud »

L'ancien four à pain, situé sur la parcelle cadastrée AB n° 45, a été remis en route par les familles qui autrefois se partageaient son utilisation par l'intermédiaire d'une convention. Cette convention est caduque depuis de nombreuses années. La famille DUBOULOZ, qui en est officiellement propriétaire, avec l'accord des autres familles, souhaitent céder cette parcelle à la commune, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour acquérir ladite parcelle.

Régularisation foncière : acquisition de la parcelle cadastrée AE n° 665 « Aux Cruets »

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AE n° 665 souhaitent effectuer une régularisation foncière avec la commune, concernant une portion de terrain d'une contenance de 41 m² située sur le domaine public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande, fixant le prix d'achat à 10 €/m².

Règlement de formation de la collectivité territoriale

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de règlement de formation de la collectivité territoriale, approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion en date du 10/10/2022.

Ce règlement définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application. Le Conseil Municipal approuve le règlement proposé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute le point du jour suivant :

Création d'une Halle de marché – Avenant n° 5 – Lot n° 1 – Démolition, terrassement, VRD, Gros œuvre

Monsieur le Maire informe qu'un avenant doit être passé entre la commune et l'entreprise GIROD, afin d'installer des pare-vues sur la clôture séparant la Halle et les propriétaires voisins.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 285,04 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 242 844,25 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Local du « zen » : Monsieur le Maire informe avec rencontré les peintres qui ont réalisé le tag sur le local de la fibre optique du Voua Bénit dans l'idée d'en réaliser un sur le local du « zen », Chemin des Trois Partieux. Un devis sera proposé prochainement.

Fibre optique : Monsieur le Maire rappelle que la réunion publique aura lieu le 15 février 2023 à 18h00 en mairie.

Cambriolages : Monsieur le Maire informe que plusieurs cambriolages ont eu lieu sur la commune récemment et invite l'assemblée à être vigilants.

Programmes immobiliers : les travaux des immeubles « Route des Voigères » et « Route d'Armoy » débiteront courant mars 2023.

Panneau lumineux : le nouveau panneau lumineux a été installé récemment. Madame BUFFET Josette fait remarquer qu'il est trop lumineux. Le secrétariat prendra contact avec le prestataire pour voir s'il est possible de trouver une solution.

Transports scolaires : Madame VALLET informe que le problème de transports scolaires est toujours d'actualité. Malgré l'embauche de nouveaux chauffeurs, le service est toujours en manque d'effectif pour pallier les problèmes.

Sécurité routière : Madame BON demande à ce que soit installé un panneau de limitation à 50 km/h entre le Chemin des Chevrys et le lotissement.

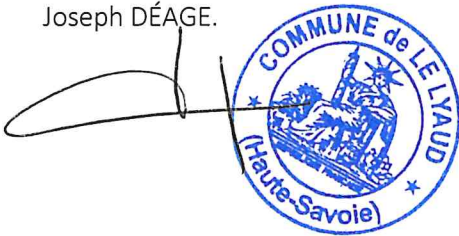
Monsieur le Maire propose également de mettre un panneau vers le réservoir des verdets.

Monsieur VULLIEZ signale les problèmes récurrents de circulation et de stationnement « Rue des Jardins ».

Mutuelle communale : Madame BON propose de se renseigner sur la mise en place d'une mutuelle communale.

Le Lyaud, le 14/02/2023

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.